13. NÉCESSITÉ D'HARMONISER LES USAGES DE L'EAU

Alain Tardif

13.1. Définition de la problématique

La mobilité croissante des personnes a engendré une ***diversification des usages*** *en milieu rural. Nous nous concentrerons essentiellement sur les usages impliquant les milieux aquatiques. Ces derniers concernent généralement un espace restreint puisqu'ils reposent sur un lac ou un cours d'eau. L'eau est donc un bien commun mais malheureusement limité. De plus, chaque usager possède sa propre compréhension du fonctionnement du milieu qu'il utilise ainsi que des attentes particulières quant à son avenir. La* ***proximité géographique*** *des usages et la* ***divergence des représentations*** *entre les usagers entrainent souvent des* ***tensions*** *entre les usages et des* ***conflits*** *entre les usagers. La résolution des conflits d'usage est généralement complexe et nécessite souvent des actions relevant de la* ***médiation****, de la* ***concertation*** *et même de la* ***réglementation****. Cependant, il s'agit d'une étape indispensable vers une cohabitation harmonieuse.*

13.2. Situation actuelle

13.2.1. Des usages diversifiés et importants

Au sein du bassin versant du fleuve Saint-Jean, les principaux usages de l'eau peuvent être regroupés en 8 catégories :

- *La* ***consommation d'eau potable***
- *L'****entretien***

- *Les **rejets d'eaux usées***
- *La **production** agricole, industrielle, d'hydroélectricité*
- *Les **loisirs** (nautisme, baignade, pêche, observation de la nature)*
- *La **villégiature***
- *Les **transports** (traverse fluviale, hydravions)*
- *La **sécurité** (réserve d'eau pour les pompiers)*

Bien qu'étant très variées, chacune de ces catégories revêt une importance socio-économique non négligeable. Comme nous l'avons vu au chapitre sur **l'eau potable**, cette consommation concerne l'ensemble de la population du bassin versant. Rappelons que 18 des 21 municipalités munies d'un réseau de distribution d'eau potable s'approvisionnent en eau souterraine et que les villes de Témiscouata-sur-le-Lac et de Dégelis puisent leur eau du lac Témiscouata. 73,7% de la population du bassin versant sont desservis par un réseau municipal de distribution d'eau potable, les 26,3% restant s'approvisionnent à l'aide de puits individuels captant les eaux de surface ou souterraines ou encore à l'aide d'une source naturelle. Cet usage revêt donc une importance sociale mais également économique car sans cette eau, la majorité des commerces ne pourraient pas fonctionner. Le fonctionnement des hôpitaux et CLSC risquerait également d'être grandement compromis si l'eau potable venait à manquer. Dans la zone Nord-Est, un projet d'ouverture d'une usine d'embouteillage d'eau potable à partir d'une source localisée le long de la Petite rivière Bleue à Saint-Elzéar-de-Témiscouata est actuellement en considération.

Les usages d'**entretien** occupent également une place importante pour le confort et la qualité de vie des résidents du bassin versant. L'eau est indispensable à l'entretien des espaces verts par les différentes municipalités, mais aussi des golfs, des rues, des cours résidentielles. Le chantier de l'autoroute 85 revêt un enjeu socioéconomique d'envergure puisqu'il crée beaucoup d'emploi et constitue une voix de communication entre les provinces maritimes et Québec. Or, ce chantier nécessite de grandes quantités d'eau afin de maintenir la poussière au sol et faciliter le travail des machines.

Qu'elles soient traitées par une installation septique ou une station d'épuration, les **eaux usées** terminent généralement leur course dans le réseau hydrique. Lorsqu'elles sont rejetées dans le réseau hydrique, les eaux usées contiennent encore d'importantes concentrations en matières organiques, en matières en suspension, en phosphore total, en azote, en coliformes fécaux et en produits chimiques. Les résidences qui ne sont pas reliées à un système d'égouts doivent utiliser une installation septique conforme. L'ensemble de ces eaux usées sont diluées par l'eau du lac ou de la rivière dans laquelle elles sont rejetées.

L'eau du bassin versant du fleuve Saint-Jean est également utilisée à des fins de **production**. Bien que l'**agriculture** occupe seulement 5% du bassin versant du fleuve Saint-Jean, l'eau revêt un caractère indispensable au bon fonctionnement de cette industrie. Elle est notamment utilisée pour l'arrosage des cultures, l'abreuvage des animaux, la pisciculture ou la transformation agroalimentaire.

Les principales **industries** du bassin versant du fleuve Saint-Jean, sources d'emplois à long terme pour la population locale, répondent aux besoins d'une clientèle nationale et internationale. Dans la zone Nord-Est, l'ardoisière Glendyne à Saint-Marc-du-Lac-Long et l'usine de fabrication de carton Norampac à Témiscouata-sur-le-Lac emploient environ 420 personnes et consomment d'importantes quantités d'eau avec respectivement 720 et 7700 mètres cubes d'eau par jour. Dans la zone Sud-Ouest, les principales industries sont des usines de sciage et de deuxième transformation du bois ne consommant pas de grandes quantités d'eau.

Outre la production d'hydroélectricité au barrage d'Edmundston en aval, le **barrage du lac Témiscouata** permet d'assurer la stabilité du niveau d'eau du lac en période estivale, ce qui facilite grandement la pratique d'activités récréotouristiques ainsi que la villégiature. Étant donné l'importance du récréotourisme et du plein air dans l'économie de la zone Nord-Est, notamment avec l'ouverture du parc national du Lac-Témiscouata au printemps 2013, l'existence du barrage représente une caractéristique socioéconomique essentielle.

L'**industrie touristique** occupe également une place importante dans l'économie du bassin versant, notamment l'écotourisme et le plein-air. La zone Nord-Est compte plus de 160 entreprises ou organisations reliées directement au tourisme, ainsi que 150 km de sentiers nautiques, de nombreuses rampes de mise à l'eau et 5 plages municipales. L'ouverture du parc national du Lac-Témiscouata s'inscrit également dans cette vision de tourisme de plein-air. Plusieurs tournois de pêche sont organisés sur les différents lacs du Témiscouata. Dans la zone Sud-Ouest, les nombreuses rivières, à l'image de la Noire Nord-Ouest, représentent un espace de choix pour la pratique d'activités nautiques telles que le canot-kayak ou encore la pêche. Cette industrie touristique est à la base du développement des **loisirs**, tels que le nautisme, la baignade, la pêche et l'observation de la nature mais également de la **villégiature**. En effet, comme le montre l'augmentation constante de la valeur financière des résidences riveraines, les bords de lac ou de rivière sont de plus en plus courus pour l'installation d'une résidence principale ou secondaire.

Dans la zone Nord-Est, le **traversier le Corégone** entre Témiscouata-sur-le-Lac quartier Notre-Dame-du-Lac et Saint-Juste-du-Lac a une capacité de 20 véhicules et 100 passagers. Bien que l'activité de ce traversier ait été momentanément interrompue à cause de sa perte de rentabilité entre 2010 et 2013, il a repris du service en 2014 suite à l'ouverture du parc national du Lac-Témiscouata. Nous pouvons supposer que cette fonction de transport jouera un rôle important dans l'offre des services récréotouristiques de la **zone Nord-Est.**

Enfin, sur l'ensemble du bassin versant du fleuve Saint-Jean, les lacs et rivières représentent des réserves d'eau que les pompiers utilisent en cas d'incendie. Le réseau hydrique joue donc un rôle primordial quant à la **sécurité** des résidents. Bien que cet usage ne soit pas quantifiable monétairement, son importance est loin d'être négligeable.

13.2.2. Des visions divergentes

Bien que tous ces usages reposent sur le même élément, l'eau, les usagers n'ont pas toujours la même vision quant à l'avenir de cette ressource ni les mêmes attentes concernant son usage.

Le Tableau 62 regroupe les caractéristiques et **attentes recherchées** par les différents usagers. Tous les usages semblent engendrer des attentes liées à la **quantité d'eau** de la part des usagers. En effet, que ce soit pour boire, pour entretenir les infrastructures, pour maintenir une bonne production ou pour assurer un niveau de sécurité maximal, il faut être sûr de ne pas manquer d'eau. Le traitement des eaux usées nécessite également une certaine quantité d'eau puisque le concept repose sur la dilution de ces rejets. Encore faut-il que la quantité d'eau dans le réseau hydrique soit suffisante pour assurer cette dilution. De même, afin d'utiliser les lacs et les rivières pour des activités de loisirs ou encore de transport, il est indispensable que le niveau d'eau le permette. À l'inverse, lorsqu'une personne installe sa propriété sur les berges d'un lac ou d'une rivière, c'est pour profiter du paysage mais sans pour autant être inondée à répétition.

Tous les usages impliquant un usage direct avec l'eau, tels que la consommation d'eau potable ou encore la baignade, requièrent une excellente **qualité** de cette eau. La pêche et les activités d'observation de la nature nécessitent aussi une qualité de l'eau optimale car elles reposent sur la présence de la faune aquatique, qui tend à être plus diversifiée lorsque l'eau est de bonne qualité. Toutes les activités impliquant une embarcation sont également davantage praticables en l'absence de plantes envahissantes qui entravent la circulation, c'est-à-dire lorsque l'eau est de bonne qualité. De même, les propriétaires riverains souhaitent généralement pouvoir profiter d'une eau claire et saine, qu'ils peuvent contempler et dans laquelle ils peuvent se baigner ou pêcher.

La plupart des activités de loisirs et de villégiature reposent sur une quête de **quiétude**, de détente et de connexion avec la nature, hormis peut-être la pratique du nautisme de vitesse qui vise davantage la recherche de l'**adrénaline**. Enfin, les usages liés aux loisirs, à la villégiature et même au transport sont toujours plus agréables lorsqu'ils sont pratiqués au sein d'un **paysage de qualité**. Il constitue même généralement une condition indispensable à ces pratiques.

Tableau 62. Usages, usagers et attentes

Usages	Usagers	Attentes des usagers					
		Quantité d'eau	Qualité de l'eau	Quiétude – Détente	Qualité du paysage	Vitesse – Adrénaline	Faune
Consommation d'eau potable	Citoyens						
	Hôtels – restaurants						
	Usine d'embouteillage						
Entretien	Citoyens						
	Municipalités						
	Golfs						
	Voirie						
Rejets d'eaux usées	Municipalités						
	Résidences isolées						
	Entreprises						
Production	Agriculteurs						
	Industrie						
	Hydro-Québec						
Loisirs	Nautisme de vitesse						
	Nautisme						
	Pêche						
	Observation de la nature						
	Baignade						
Villégiature	Touristes						
	Résidents						
Transport	Traversier						
	Hydravions						
Sécurité	Pompiers						

13.2.3. Des conflits existants mais aussi potentiels

Ces visions divergentes entre les différents usagers du réseau hydrique du bassin versant du fleuve Saint-Jean, permettent de mieux comprendre les conflits d'usage existants mais également de mieux appréhender ceux qui pourraient émerger dans un futur proche.

a. Les conflits existants

- La gestion du barrage Témiscouata

Au sein du bassin versant du fleuve Saint-Jean, le meilleur exemple de superposition de plusieurs usages de l'eau dans un espace restreint concerne le lac Témiscouata et la gestion de l'évacuateur, le barrage Témiscouata.

La présence du barrage à la décharge du lac permet de minimiser les variations et assurer un niveau d'eau moyen plus élevé dans le lac. Cette régularisation est devenue indispensable à la pratique de plusieurs usages tels que la traverse du lac en saison estivale, l'accès aux marinas pour la navigation de plaisance, l'intégrité des prises d'eau potable municipales et le plein usage des plages.

Chacun de ces usages exige des spécifications différentes.

- La marina du quartier Cabano de Témiscouata-sur-le-lac est située à faible profondeur et requiert un niveau minimum de 148,1 mètres de juin à octobre afin de permettre l'accès à la marina aux embarcations.
- Pour permettre un embarquement sécuritaire des véhicules sur le traversier, le niveau doit être supérieur à 147,6 mètres de mai à décembre.
- Une fois tous les 5 ans, un niveau de 148,55 mètres doit être maintenu pour la mise en cale sèche du traversier entre le 15 décembre et le 15 janvier.
- La prise d'eau potable de Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Notre-Dame-du-Lac, nécessite un niveau minimum de 146,6 mètres pour éviter le frasil et celle du quartier Cabano un niveau minimum de 147 mètres pour éviter les problèmes d'instabilité mécanique en présence de glace.

Source : J Madgin Aviation

Figure 36. Vue aérienne du barrage du lac Témiscouata

Afin de tenir compte de l'ensemble des exigences, la cote minimale d'exploitation du barrage est située à 147 mètres, ce qui permet aux prises d'eau de Témiscouata-sur-le-Lac ainsi qu'à l'émissaire de la station d'épuration du quartier Notre-Dame-du-Lac de fonctionner normalement (Figure 38). La cote maximale d'exploitation est, quant à elle, fixée à 148,74 mètres afin d'éviter les inondations dans les municipalités de Dégelis et deTémiscouata-sur-le-Lac et aussi conserver l'usage des plages (Figure 38).

Afin de maintenir un approvisionnement stable à la centrale hydroélectrique Madawaska d'Edmundston au Nouveau-Brunswick, à 30 km en aval, le niveau du lac est, selon Hydro-Québec, abaissé progressivement entre janvier et mars jusqu'à la cote minimale d'exploitation. Cette « vidange » permet ensuite d'absorber une partie de la crue printanière et ainsi réduire le risque d'inondation en amont. Une fois les 25 vannes de l'évacuateur ouvertes, l'eau circule librement entre le lac Témiscouata et la rivière Madawaska sans restriction et permettant la vidange la plus rapide (Figure 37).

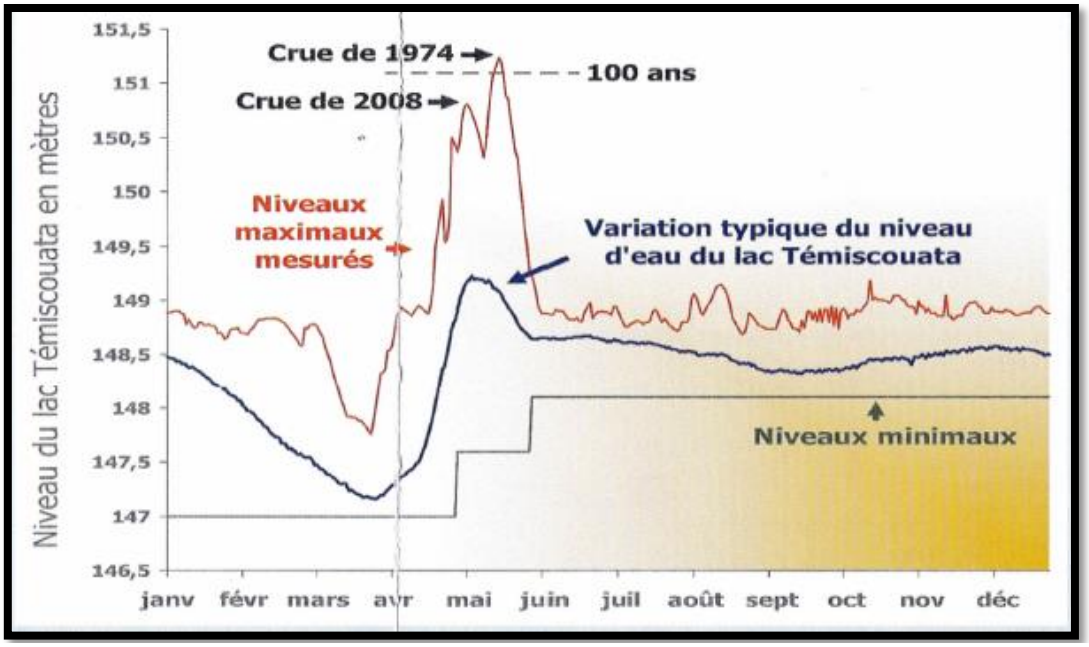

Source : Hydro-Québec 2009 (dépliant d'information)

Figure 37. Principales caractéristiques de la variation du niveau d'eau du lac Témiscouata

Malgré la vidange hivernale, il arrive fréquemment que le niveau d'eau dépasse la cote maximale d'exploitation suite à la débâcle printanière au mois de mai (Figure 37) pouvant donner lieu à des épisodes d'inondation commandés par Dame Nature.

Des conflits d'usage persistent

Malgré une gestion du barrage qui cherche à concilier les usages, certains mécontentements persistent. La principale source de tension dans la population concerne **l'impact du marnage sur la reproduction du touladi** dans le lac Témiscouata et de l'omble de fontaine dans la rivière Madawaska (Voir p. **XX** du diagnostic sur le recul de l'intégrité de la faune aquatique). Lors d'une consultation publique du MDDEFP sur le plan de gestion du Touladi 2014-2020, les représentants du MDDEFP ont mentionné la possibilité d'aborder ce sujet avec Hydro-Québec après l'avoir documenté adéquatement. La société d'État Hydro-Québec demeure en discussion avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au sujet des impacts du marnage sur le touladi. Elle favorise des variations plus progressives du niveau de l'eau afin de limiter les effets sur les frayères.

Une préoccupation émise par des résidents de la municipalité de Dégelis est reliée à **la sécurité des utilisateurs de la rivière Madawaska.** Il apparaît que de jeunes pêcheurs à gué pourraient se retrouver en situation hasardeuse si le débit de la rivière Madawaska venait à augmenter brusquement et ainsi poser un risque à la sécurité. Une meilleure communication des périodes de vidange pourrait réduire le risque et rassurer les résidents.

D'autre part, des riverains du lac Témiscouata considèrent que le niveau du lac est maintenu trop haut durant l'été et que **l'eau empiète sur les terrains** lorsqu'il y a de fortes pluies (rencontre publique sur la gestion du barrage, Dégelis, mars 2013). Néanmoins, d'après les dires d'autres habitants qui vivent sur les rives du lac depuis plus de 60 ans, cette revendication ne concernerait qu'une poignée de riverains qui avaient une plage privée sur leur terrain mais qui l'ont perdue lors de la reconstruction complète du barrage en 1993-1994. Certains riverains de la rivière Madawaska considèrent quant à eux que le niveau d'eau minimal de la rivière devrait être un pied plus haut afin de maintenir suffisamment inondées les frayères de la rivière.

Enfin, d'autres riverains blâment la municipalité de Témiscouata-sur-le-Lac de ne pas avoir installé ses prises d'eau potable assez profondément et considèrent que c'est à cause de cette contrainte que **la gestion du barrage ne permet pas d'absorber en totalité la crue printanière**. Lors de la rencontre sur la gestion du barrage qui a eu lieu en mars 2013 à Dégelis, les représentants d'Hydro-Québec ont stipulé que, même si Témiscouata-sur-le-Lac reconstruisait ses prises d'eau potable de façon à ce qu'elles soient plus profondes, le niveau du lac ne pourrait pas être abaissé beaucoup plus car seulement 3 vannes sont utilisées en dehors de périodes de crue.

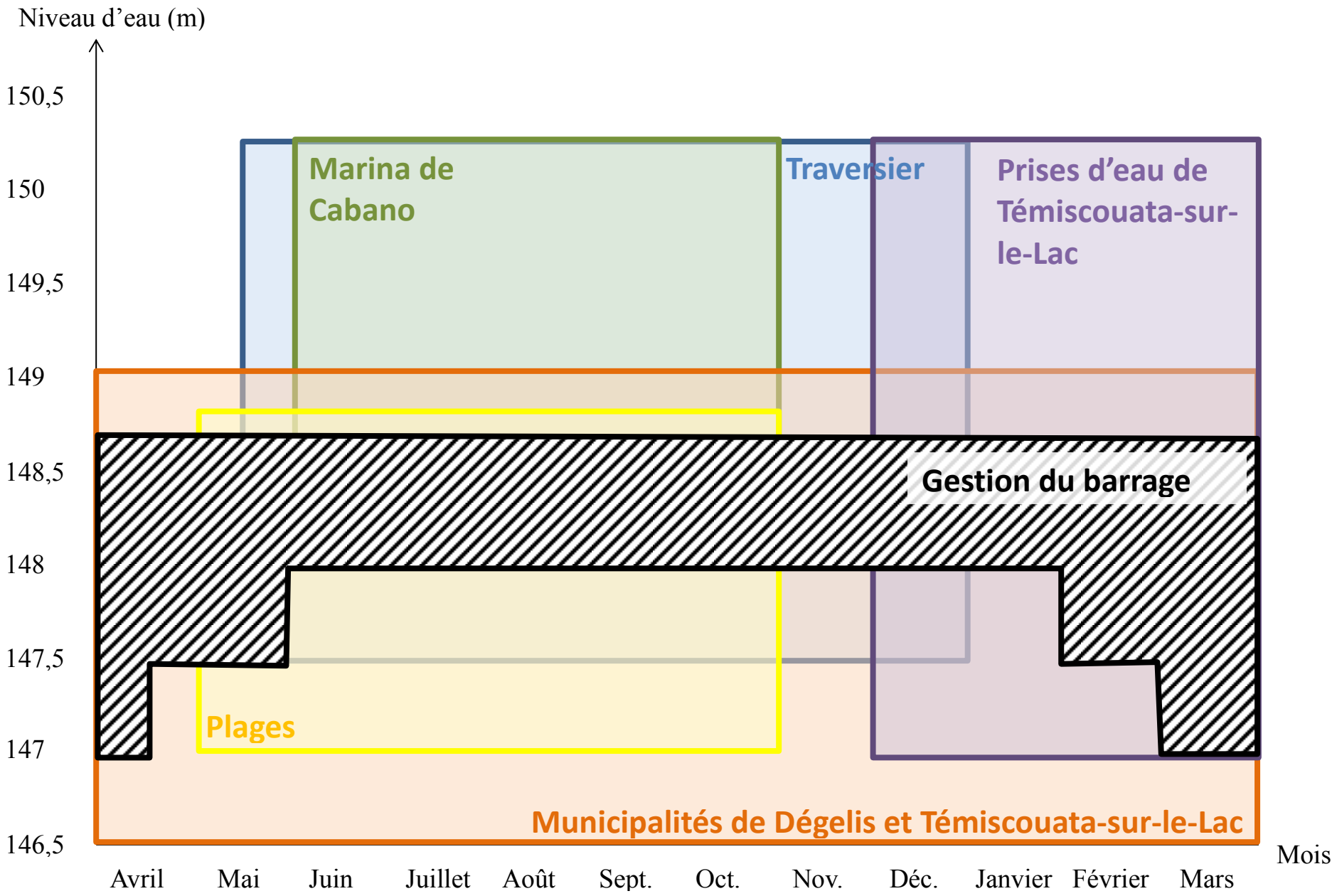

Figure 38. Prise en compte des exigences des différents usages du lac Témiscouata par rapport au niveau d'eau par la gestion du barrage

- Rejets des eaux usées à proximité des prises d'eau potable, des plages et des zones de villégiature

Les prises d'eau potable s'approvisionnant en eau de surface, soient les prises d'eau des municipalités de Témiscouata-sur-le-Lac et de Dégelis, se situent en amont des stations d'épuration et des ouvrages de surverse. Cependant, la plage du quartier Notre-Dame-du-Lac est entourée par les ouvrages de surverse de la station d'épuration. De même, la plage du camping de Dégelis se situe à proximité du système de rejets des eaux usées de ce camping. Comme nous l'avons vu dans la section sur la contamination des eaux de surface, le système de traitement des eaux usées du camping ne fait pas partie du programme du MAMOT et n'est donc soumis à aucune réglementation.

b. Conflits futurs potentiels

- Projet de construction de l'oléoduc Énergie Est

L'entreprise TransCanada PipeLines propose d'acheminer le pétrole lourd de l'Alberta et de la Saskatchewan par oléoduc vers les raffineries de Montréal, Lévis mais aussi Saint John au Nouveau-Brunswick. Ce projet reposerait sur la conversion de 3000 kilomètres de gazoduc existant en oléoduc ainsi que sur la construction d'un nouveau tronçon de 1400 km dont environ 400 km traverseraient le bassin versant du fleuve Saint-Jean (environ 60 km dans la partie québécoise, le reste au Nouveau-Brunswick). L'**oléoduc Énergie Est** permettrait à TransCanada PipeLines de transporter jusqu'à 1,1 million de barils de pétrole lourd par jour, ce qui représente un risque de contamination important en cas de fuite ou de bris majeur. Si le projet se concrétisait, la construction de l'oléoduc et sa mise en service se réaliseraient en 2020.

La principale source de tension appréhendée repose sur le fait que l'oléoduc croiserait plusieurs rivières importantes dont, par exemple, la rivière Cabano qui alimente le lac Témiscouata, qui lui-même approvisionne les municipalités de Témiscouata-sur-le-Lac et de Dégelis en eau potable. Bien que l'oléoduc n'utilise pas le réseau hydrique en tant que tel, un déversement de pétrole lourd aurait un impact direct sur l'eau, la population et

l'économie locale. En effet, un tel scénario compromettrait aussi fortement l'ensemble des activités récréotouristiques pratiquées sur les lacs et rivières. De plus, cet oléoduc traverserait le sous-bassin versant de la Petite rivière Bleue à Saint-Elzéar-de-Témiscouata, où se trouve la source d'approvisionnement d'une potentielle entreprise d'embouteillage d'eau potable. Ces deux activités étant difficilement concevables sur le même territoire, il serait préférable que, s'il est construit, l'oléoduc contourne cette source d'eau potable et que des mesures soient prises afin d'éviter sa contamination en cas de fuite ou de bris majeur.

- Opposition entre la recherche de la quiétude et celle de l'adrénaline

À la lumière du Tableau 62, la pratique de la navigation de vitesse et celle de la navigation sans moteur, de la baignade, de la contemplation de la nature et de la pêche semblent difficilement compatibles. En effet, la première, qui inclus les régates de bateaux de vitesse, les motomarines, le ski nautique et le wakeboard consiste à vivre des émotions fortes, basées sur la vitesse et l'adrénaline. En revanche, la deuxième consiste davantage à rechercher le calme et la quiétude. Bien que ces deux attentes soient diamétralement opposées, ces usages cohabitent pour le moment. Ils sont source de quelques tensions mais pas encore de conflits. Cependant, l'ouverture du parc national du Lac-Témiscouata risque d'attirer davantage d'adeptes de la contemplation de la nature, du calme et de la quiétude et de peut-être déstabiliser cet équilibre précaire.

De plus, les recherches tendent à montrer que le batillage causé par les embarcations favoriserait l'érosion des berges. En dégradant la qualité du paysage ainsi qu'en réduisant les terrains riverains, cette érosion risque d'engendrer un mécontentement chez les propriétaires riverains des lacs et des rivières du bassin versant. Notons notamment que les lacs de la zone Nord-Est sont des lacs glaciaires, caractérisés par une forme en longueur mais étroite. Leur faible largeur fait en sorte que les vagues ont peu d'espace pour être absorbées avant d'atteindre les rives. L'onde arrive donc avec plus de force sur les rivages augmentant ainsi le potentiel d'érosion. Dans la zone Sud-Ouest, la vitesse des embarcations à moteur est une source de tension importante avec les autres utilisateurs, notamment sur la rivière Noire Nord-Ouest. Plusieurs résidents de la rivière aimeraient

que les embarcations qui circulent à vive allure restent sur le lac Frontière uniquement. Plusieurs accidents avec des baigneurs ou des kayakistes auraient été évités de justesse.

13.3. Causes potentielles

13.3.1. La proximité des usages

Les problèmes de cohabitation et les conflits d'usage apparaissent généralement lorsque les usages se superposent géographiquement. Il est possible de distinguer deux principaux types d'usages et donc de conflits : l'eau peut être utilisée en tant qu'espace ou en tant que ressource indispensable dans un processus de production ou de consommation. Par exemple, la pratique de la navigation, de la pêche ou encore de la baignade repose sur la notion d'espace puisqu'elle se fait dans un plan d'eau ou une rivière. À l'inverse, l'utilisation de l'eau à des fins de production, qu'il s'agisse d'abreuver les animaux, d'humidifier le bois ou la roche avant de les travailler, ou encore de refroidir des réfrigérateurs, est une étape du processus.

Les usages de l'eau en tant qu'espace peuvent engendrer des conflits lorsqu'ils sont pratiqués assez proche pour pouvoir s'influencer. On comprend alors que l'augmentation des usages sur un même espace limité, par exemple un plan d'eau, risque inexorablement d'aboutir à des tensions puis à des conflits entre usagers. Le nombre d'usages pouvant être pratiqués et le délai écoulé avant l'apparition de conflits dépend fortement de la taille du plan d'eau ou de l'espace considéré.

De leur côté, les usages de l'eau en tant que ressource peuvent entrer en conflit si la quantité vient à diminuer au point d'en restreindre l'accès. Il s'agirait alors d'établir les priorités de son utilisation. Par exemple, si les variabilités climatiques conduisaient à des périodes de sécheresse sévère au point que la quantité d'eau potable produite par les municipalités soit restreinte, utiliserions-nous en priorité cette eau pour les industries, les commerces, l'entretien ou la conserverions-nous uniquement pour la consommation d'eau potable des citoyens?

Ces usages de l'eau en tant que ressource peuvent être une source de conflit s'ils empiètent sur la pratique d'autres usages. Par exemple, les rejets des eaux usées par les stations d'épuration viennent réduire l'espace dans lequel les activités telles que la baignade, la navigation ou même la villégiature sont possibles.

13.3.2. Le manque de communication et de concertation entre les usagers

La proximité des usages, leur diversité et la divergence d'opinion des usagers conduisent souvent à des conflits à cause d'un manque de communication et de concertation entre les usagers. En effet, à l'échelle du bassin versant du fleuve Saint-Jean, comme à celle du Québec, les possibilités d'être seul sur un lac ou une rivière se font de plus en plus rares. La préexistence de liens sociaux entre les usagers facilite généralement la compréhension mutuelle. Cependant, la présence d'instances formelles de concertation peut aider à mettre de l'avant le partage de valeurs communes. La communication et la concertation semble donc être une étape primordiale afin d'élaborer une vision commune dans l'intérêt de l'ensemble des usagers. L'autre alternative étant la restriction des usages et leur réglementation, il peut être préférable d'envisager, dans un premier temps, le dialogue.

13.4. Conséquences

13.4.1. Impact sur les écosystèmes

L'utilisation toujours croissante du réseau hydrique pour des usages de plus en plus variés a un impact sur le bon fonctionnement de l'écosystème dans le sens où elle augmente les risques de contaminations et d'altération du milieu. Cependant, les conflits d'usage à proprement parler ne présentent pas de réels impacts sur l'écosystème. En effet, on parle d'un conflit uniquement lorsque plusieurs usages d'un même espace engendrent des tensions qui aboutissent à une opposition entre les usagers. Les conflits d'usage sont donc une spécificité anthropique. Il est néanmoins intéressant, dans une optique environnementale, de s'interroger sur la place que l'on accorde aux écosystèmes dans notre processus de résolution des conflits…

13.4.2. Impact sur les humains

Le principal impact des conflits d'usage repose sur la limitation des usages qui en découlent. En effet, les conflits entre les usagers sont généralement la réponse aux tensions qui existe entre les différents usages. C'est souvent parce qu'un usager ou un groupe d'usager ne peut plus pratiquer son activité comme il le faisait auparavant qu'il éprouve le besoin d'exprimer son mécontentement. Lorsqu'un conflit d'usage apparait, il faut souvent que les usagers acceptent des concessions afin de pouvoir concilier l'ensemble des usages. Par exemple, Hydro-Québec a dû accepter de travailler à l'intérieur des limites fixées par les autres usagers du lac Témiscouata.

Lorsqu'ils ne sont pas réglés, les conflits d'usage peuvent conduire à une limitation de certains usages. Par exemple, si le marnage engendré par le barrage a pour conséquence d'assécher les frayères de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata pendant la période de reproduction, la pratique de la pêche serait alors fortement compromise.

La résolution des conflits d'usage passe, dans le meilleur des cas, par un processus de concertation ou de médiation. Cependant, lorsque ces processus ne sont pas suffisants, il est parfois nécessaire d'avoir recours à une réglementation plus sévère ou plus contraignante. Par exemple, le zonage spatial d'un lac pour les différents usages doit reposer sur un règlement. Les usagers doivent alors se plier aux règles sous peine de contravention. Ils ne peuvent plus pratiquer leur activité en toute liberté, sans se soucier de l'impact de leur usage sur les autres usagers. Cependant, cette étape, bien que souvent difficile, est généralement nécessaire à la conciliation des différents usages.

13.5. Pistes de solution

13.5.1. Actions déjà réalisées ou en cours de réalisation

Lors de la localisation du **parc national du Lac-Témiscouata**, la détermination des contours a été révisée de façon à permettre la poursuite de la pratique de la pêche au pointu. Cette activité traditionnelle a lieu chaque automne à l'embouchure de la rivière Touladi, lorsque les corégones nains remontent la rivière pour aller frayer. Or, la rivière Touladi est incluse dans le parc national du Lac-Témiscouata. Beaucoup de résidents possèdent des petits chalets à l'embouchure de la rivière Touladi, qu'ils utilisent uniquement pour la pêche au pointu. Les contours du parc national ont donc été révisés en conséquence.

La gestion du barrage concilie l'ensemble des exigences requises par les autres usages du lac Témiscouata. Elle s'appuie également sur des séances d'information et des consultations publiques afin d'être à l'écoute des différentes revendications pour essayer de les prendre en compte lorsque cela est possible.

13.5.2. Solutions envisageables

Assurer une communication entre les usagers grâce à un processus de concertation

- Bonne compréhension des attentes des différents usagers
- Documentation des écarts entre les attentes des résidents locaux et des touristes
- Invitation à participer aux tables de concertation de l'OBV pour les différents acteurs
- Rôle de médiation de l'OBV si nécessaire
- Détail des logiques sur lesquelles repose la relation conflictuelle observée

Sensibiliser les différents usagers des lacs

- Partenariat entre la station nautique et le parc national par exemple dans la zone Nord-Est
- Mise en place d'un code d'éthique par lac ou rivière

- Diffusion de l'information auprès des nouveaux arrivants
- Intervention en milieu scolaire afin de prévenir l'apparition des conflits
- Installation de panneaux d'information à proximité des débarcadères

Mettre en place un zonage spatial des activités

- Limitation de la vitesse en périphérie des lacs
- Instauration d'un règlement municipal accompagné d'une surveillance par les inspecteurs accrédités
- Restriction de passage pour certains tronçons de rivières dangereux
- Réalisation d'un code de conduite suggestif en zones